



Mondercange, le 4 décembre 2018

Au Collège Echevinal de la  
Commune de Mondercange

**Concerne:** intervention lors de la séance du conseil communal du 7 décembre 2018

Monsieur le Bourgmestre,  
Madame, Monsieur les Echevins,

Dans le cadre du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la séance du conseil communal l'intervention suivante :

A plusieurs reprises, Monsieur le Bourgmestre a mentionné comme une chose sûre et certaine la construction d'un nouvel atelier communal près des aires de stationnement et de jeux sises au lieu-dit « Monneresch Kopp ». A l'entendre, on a l'impression que l'échafaudage du projet bat son plein et que le démarrage des travaux n'est qu'une question d'un laps de temps insignifiant. Cet optimisme est-il justifié ou n'est-il qu'un aveuglement intentionnel devant les problèmes qui se posent alors que le projet revêt évidemment une importance primordiale pour la coalition en place puisque, par ricochet, d'autres projets sont tributaires de son avancement et même de son prompt progrès, sans quoi le programme des coalitionnaires risque d'être sur la sellette ?

D'après les connaissances des Conseillers socialistes, cette entreprise s'avère cependant très compliquée voire épineuse et pose comme préalable l'aboutissement d'une procédure de longue haleine avant de pouvoir attaquer le projet proprement dit. Partant, ils demandent au Collège des Bourgmestre et Echevins de bien vouloir fournir les réponses aux questions suivantes :

- le terrain, est-il baillé moyennant un contrat de fermage ? Sachant que ces sortes de contrats ont généralement une échéance trisannuelle, le Collège des Bourgmestre et Echevins peut-il dire dans quelle phase le contrat en question se trouve ? Le Collège des Bourgmestre et Echevins, a-t-il déjà contacté l'agriculteur exploitant et, si oui, quel est le résultat de cette démarche ?
- dans quelle phase se trouve la procédure de reclassement des terrains affectés par le projet ?
- sachant que la surface en question fait actuellement partie de la zone verte qui même se fait substituer par la zone « Natura 2000 », quelles sont les chances pour que le Ministère de l'Environnement donne son accord au reclassement souhaité ?
- sachant que la surface est traversée par une ligne haute tension, est-ce que le Collège des Bourgmestre et Echevins a déjà pris contact avec la société exploitant le réseau électrique pour sonder les possibilités de lever cet obstacle? Quels seraient les frais d'un déplacement ou d'une mise en terre et qui les supporterait ?

- est-ce que le cadre légal n'établit pas qu'en principe sont défendues les activités inhérentes à un atelier communal nécessitant la présence de personnes et la mise en œuvre d'engins et de machines directement sous la ligne haute tension ?
- qu'est-ce qu'en disent les dispositions de l'Inspection du Travail et des Mines ?
- est-ce qu'il est prévu de reloger tous les services qui font partie de l'atelier communal ou seulement de déplacer le hall annexé à la cour de la Mairie avec ce qu'il contient ?
- est-ce que les aires de stationnement et de jeux sont vouées à disparaître ou est-ce qu'elles seront réintégrées dans le nouveau projet ?
- comme il faut constater que des travaux de mesurage et de sondage ont déjà été opérés sur le site, est-il sage d'engager des frais d'exécution alors même que l'aboutissement de la procédure d'autorisation risque d'échouer ?

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur les Echevins, nos meilleures salutations.

Les conseillers du parti socialiste,  
Danielle BECKER-BAUER  
Marc BIEVER  
Marc FANCELLI  
Christine SCHWEICH  
John VAN RIJSWIJCK